Questionnaire d'auto-identification

Protection et utilisation des renseignements personnels

Les renseignements fournis en réponse à ce questionnaire sont traités confidentiellement, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1.

Les Fonds de recherche du Québec (Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Fonds de recherche du Québec – Santé et Fonds de recherche du Québec – Société et culture, ci-après les « FRQ ») recueillent les renseignements fournis en réponse à ce questionnaire dans le but de produire des statistiques qui permettront la mise en place et le suivi de mesures visant à renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche, dans leurs programmes et dans l'évaluation des demandes de financement.

Tous les candidats, candidates, évaluateurs et évaluatrices doivent remplir le questionnaire. Il est toutefois possible, pour chacune des questions, de choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » si vous ne souhaitez pas y répondre. Ce choix n'aura aucun impact sur votre admissibilité, sur l'évaluation de votre demande de financement ou sur les invitations à participer à des comités d'évaluation.

Les renseignements identificatoires fournis (c'est-à-dire ceux qui permettent de vous identifier) seront accessibles à un nombre restreint de membres dûment autorisés du personnel des directions de la planification et de la performance, des technologies de l'information et des affaires éthiques et juridiques, notamment pour en faire l'extraction, le traitement et l'analyse de manière confidentielle.

Ces renseignements ne seront pas accessibles au personnel des FRQ participant à la gestion des programmes, aux évaluateurs et évaluatrices, ni aux autres personnes ayant accès à votre profil (p. ex., établissements gestionnaires, directeur/directrice, superviseur/superviseure, cochercheurs/cochercheuses, etc.). Par conséquent, ces renseignements n'auront aucun impact sur votre admissibilité, sur l'évaluation de votre demande de financement ou sur les invitations à participer à des comités d'évaluation. Si certains de ces renseignements sont nécessaires à l'évaluation d'un dossier ou afin d'obtenir des accommodements, ils devront être fournis de nouveau dans la demande de financement ou dans les communications avec les équipes des programmes.

Une fois rendues anonymes et regroupées sous forme de statistiques, les données pourront être partagées avec le personnel des FRQ ou rendues publiques. Il ne sera pas possible de vous identifier à partir de ces données regroupées sous forme de statistiques.

En tout temps, vous pourrez avoir accès à ce formulaire et, au besoin, pourrez apporter des modifications à vos réponses, en y accédant par le lien qui apparaît dans votre profil.

Seuls les personnes candidates (incluant les cochercheurs et cochercheuses), les évaluateurs et les évaluatrices aux programmes des FRQ doivent compléter ce questionnaire. Les utilisatrices et utilisateurs institutionnels (p. ex., services administratifs ou financiers des établissements) et les membres du personnel des FRQ n'ont pas à le compléter.

0. Veuillez cocher cette case si vous accédez à FRQnet en tant qu'utilisateur ou utilisatrice institutionnel, ou en tant que membre du personnel des FRQ.

Si cette case est cochée, l'option « Je préfère ne pas répondre » est automatiquement sélectionnée pour toutes les questions.

Questionnaire

- 1. Veuillez indiquer le genre auquel vous vous identifiez :
 - a. Femme
 - b. Homme
 - c. Femme trans
 - d. Homme trans
 - e. Personne bispirituelle
 - f. Genre fluide
 - g. Non-binaire
 - h. Je ne m'identifie à aucune de ces options.
 - i. Je préfère ne pas répondre.
- 2. Vous identifiez-vous comme une personne autochtone du Canada (Premières Nations, Inuit ou Métis)?
 - a. Oui
 - b. Non
 - c. Je préfère ne pas répondre
- 3. Si vous avez répondu « Oui » à la question précédente, à quel(s) groupe(s) vous identifiez-vous parmi les suivants ? Vous pouvez cocher plus d'une réponse. « Si vous avez répondu « Non » à la question précédente, veuillez choisir « Ne s'applique pas ».
 - a. Ne s'applique pas
 - b. Premières Nations
 - c. Inuit
 - d. Métis
 - e. Je préfère ne pas répondre
- 4. Faites-vous partie d'une minorité visible du Canada?

Selon la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> (L.C., 1995, ch. 44), « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

- a. Oui
- b. Non
- c. Je préfère ne pas répondre.
- 5. À quel(s) groupe(s) de population vous identifiez-vous, parmi les catégories établies par Statistique Canada? Vous pouvez cocher plus d'une réponse.

Si vous avez répondu « Oui » à la question sur les peuples autochtones, veuillez choisir « Autre ». Si vous faites partie d'un peuple autochtone autre que ceux du Canada, veuillez choisir « Autre » et préciser. Veuillez également indiquer tout autre groupe de population auquel vous vous identifiez, le cas échéant. Les groupes de population présentés correspondent à la classification de Statistique Canada.

- a. Arabe
- b. Asiatique du Sud-Est (p. ex. Vietnamien, Vietnamienne; Cambodgien, Cambodgienne; Laotien, Laotienne; Thaïlandais, Thaïlandaise; etc.)
- c. Asiatique occidental / Asiatique occidentale (Iranien, Iranienne ; Afghan, Afghane; etc.)

- d. Blanc / Blanche
- e. Chinois / Chinoise
- f. Coréen / Coréenne
- g. Japonais / Japonaise
- h. Latino-Américain / Latino-Américaine
- i. Noir / Noire
- j. Philippin / Philippine
- k. Sud-Asiatique (Indien, Indienne; Pakistanais, Pakistanaise; Sri Lankais, Sri Lankaise; etc.)
- I. Autre groupe de population:
- m. Je préfère ne pas répondre.

6. Quelle est votre langue maternelle?

La langue maternelle est celle que vous avez apprise en premier dans votre enfance et que vous comprenez toujours.

- a. Français
- b. Anglais
- c. Autre
- d. Je préfère ne pas répondre
- 7. Vous identifiez-vous comme une « personne handicapée » selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* ?

Au Québec, selon la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1), une « personne handicapée » a une « déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, l'incapacité peut être « motrice, intellectuelle, de la parole ou du langage, visuelle, auditive ou associée à d'autres sens. Elle peut être reliée à des fonctions organiques, ou encore, liée à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale. Notons que cette définition permet l'inclusion des personnes ayant des incapacités significatives épisodiques ou cycliques ».

- a. Oui
- b. Non
- c. Je préfère ne pas répondre